

Demande déposée le 08/04/2026

complétée le 19/04/2026

N° DP 57 746 2600008

Par :	Frumholtz Sophie
Représenté par :	
Demeurant à :	15 rue des tuileries 57430 Willerwald
Pour :	Isolation extérieur de la maison
Sur un terrain sis à :	15 rue des tuileries Ziegel Huette 57430 willerwald
Références cadastrales :	10 0796, 10 0797, 10 0799

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, révisé le 15 novembre 2024,
Et notamment le règlement de la zone UB, Nj,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu les pièces complémentaires en date du 19 avril 2026,

Vu les articles L 152-5 et R 152-5 à R152-9 du Code de l'urbanisme,

Vu la demande de dérogation aux règles du plan local d'urbanisme relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur en date du 19 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une dérogation pour la mise en place d'une isolation extérieure,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés dans la déclaration susvisée sous réserve de respecter les prescriptions ci dessous:

Conformément à l'article UB11 du Plan Local d'Urbanisme, pour les coloris de façade, le blanc et les couleurs vives sont interdits.

WILLERWALD, le 28 avril 2026

Le Maire,
Henri HAXAIRE

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 09/04/2026

La présente décision est publiée sur le site internet communal à compter du 28/04/2026

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 28/04/2026